

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b>DÉLIBÉRATION N°07*/2026</b>	<b>Objet : Convention R.S.A 2026 avec le Département du Doubs</b>
<u>Date de la convocation :</u> <b>13/05/2026</b> <u>Date de la séance :</u> <b>19/05/2026</b> <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance :</u> M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS)  Membres en exercice : <b>11</b> Membres présents : <b>7</b> Membres absents représentés : <b>1</b> Membres absents non représentés : <b>1</b> Membres absents non excusés : <b>2</b> Votants : <b>8</b>	<u>Membres présents :</u> Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON, Nadia LAKHDER, Charles MONA, Alexandra CURIE, François LEBEAU, Georges WAECKEL.  <u>Membres absents représentés :</u> Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à Mme Nadia LAKHDER)  <u>Membres absents excusés :</u> Mme Martine CHENUS-MARTHEY  <u>Membres absents non excusés :</u> M. Daniel BOURQUIN Mme Biljana MARKOVIC
<b>VOTE : UNANIMITE</b> <u>POUR : 8</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 22/05/2026 et de sa publication le 25/05/2026	

L'objectif de l'action sociale est d'améliorer les conditions de vie des individus et de les soutenir face aux difficultés qu'ils rencontrent dans différents domaines de leur quotidien. Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département et les CCAS travaillent en concertation pour garantir une répartition claire des compétences. Cette collaboration permet d'apporter une réponse coordonnée et efficace aux besoins des territoires et des publics, tout en respectant le cadre légal en vigueur. Ainsi, le Département a pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, et d'animer et de coordonner leurs interventions pour mieux agir ensemble, au plus près des besoins des territoires et des publics.

Les CCAS constituent pour leur part des acteurs historiques et essentiels de l'action sociale. Par leurs actions exclusivement volontaristes, ils portent localement des interventions structurantes au profit de leurs publics. Dans un objectif de lisibilité de l'action, de qualité de service rendu au public et d'efficacité, l'articulation et la complémentarité entre le Département et les CCAS dans l'ensemble des champs d'intervention sociale est un axe majeur.

Le Département investit également de manière significative pour le développement des potentiels des publics bénéficiaires du RSA et veille à mobiliser ses ressources au plus près des besoins et compétences des publics. Ainsi, il consacre prioritairement ses efforts en matière de retour à l'emploi en direction des publics qui en sont les plus proches, à savoir, les BRSA de 25-39 ans entrés dans le droit depuis moins d'un an. L'objectif est de leur permettre un retour direct et rapide à l'emploi et un maintien durable dans cet emploi. Les publics plus éloignés de l'emploi bénéficient d'un accompagnement plus progressif et adapté leur permettant d'avancer de manière sécurisée dans leur parcours vers l'insertion sociale et l'emploi.

Le Département développe une action sociale de proximité complémentaire sur les champs de l'autonomie, du logement, de l'insertion déclinée notamment dans :

- **Son Plan Départemental pour l'insertion et le Retour à l'Emploi 2023-2028 (PDIRE) :**

Le Département du Doubs porte au titre de sa politique « retour à l'emploi et insertion » deux grandes ambitions complémentaires :

- La refonte de son modèle interne, ainsi le Département fixe un nouveau référentiel d'accompagnement qui comprend 3 parcours d'accompagnement selon la typologie des publics accompagnés (des plus proches au moins proches de l'emploi) qui permet de renforcer la politique de retour à l'emploi et ainsi maximiser les chances de réussite des publics.
- La coordination des acteurs et l'efficacité collective : en sa qualité de chef de file, le Département porte la responsabilité d'une meilleure coordination pour fluidifier les parcours des personnes. Il entend ainsi porter des ambitions fortes telles que l'articulation entre les actions économiques et le retour à l'emploi

- **Son Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2024-2028 (PDALHPD) :**

Le logement est un levier incontournable pour favoriser l'inclusion et la cohésion sociale. En la matière, l'Etat et le Département ont fait du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) le pivot des politiques publiques en faveur de l'hébergement et du logement.

Le Département du Doubs a piloté avec l'Etat, la mise en œuvre du dispositif « Accompagner pour habiter » qui a permis de réorganiser et simplifier les circuits et l'accompagnement social avec la mise en place d'une plateforme d'accompagnement.

Dans le cadre du deuxième plan quinquennal pour le « logement d'abord » et du renouvellement du PDALHPD, le Département entend poursuivre et renforcer son action en matière d'accès et de maintien dans le logement des ménages en précarité, autour de 3 axes :

- Agir par l'offre ;
- Agir par l'accompagnement ;
- Agir par la gouvernance et la coopération.

Pour ce faire, il s'appuie, notamment, sur 2 instances territorialisées qu'il anime :

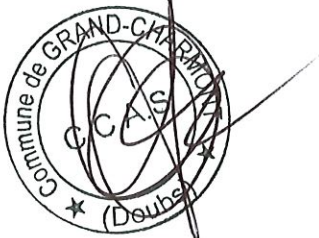
- La CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
- L'instance ASCAL : Accompagner les Situations Complexes d'Accès au Logement.

**Ainsi, la présente convention porte sur :**

- **l'accompagnement délégué des allocataires du RSA isolés sans enfants mineurs à charge orientés vers un accompagnement social.**
- **Une offre de service d'action sociale de proximité, visant à faciliter le parcours des publics en réduisant le nombre d'interlocuteur et éviter les ruptures en termes d'accompagnement.**

**Les administrateurs après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le projet de convention du 30 avril 2026 joint à la présente délibération et autorisent Madame la Présidente à signer ce dernier.**

La Présidente du CCAS,  
Aurélie DZIERZYNSKI.



Le secrétaire de séance,  
Paul GAUTHIER.